



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DREAL  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**



---

# Rapport d'activités Dreal BFC 2021

---





---

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement -Dreal- met en œuvre les politiques publiques des ministères en charge de la transition écologique, de l'aménagement et du logement, de la transition énergétique sous l'autorité du préfet de région et sous l'autorité fonctionnelle des préfets de départements (pour les missions relevant de leurs compétences).

---

# Éditorial



Visite du secrétaire général du ministère au pôle État Viotte à Besançon le 24 mars 2022. De gauche à droite : Renaud Durand (directeur adjoint), Marie Renne (directrice adjointe), Jean-Pierre Lestoille (directeur régional), Thomas Petitguyot (directeur adjoint), Guillaume Leforestier (secrétaire général du ministère)

À la fin de l'année 2020, le gouvernement lançait un plan de relance de 100 milliards d'euros pour permettre à l'économie française de se relever suite au confinement et pour accélérer la transition énergétique et la transition écologique en réponse au changement climatique : 30 milliards d'euros étaient directement ciblés sur la transition écologique.

Tout au long de l'année 2021, concomitamment à leurs activités traditionnelles, les services de la Dreal se sont mobilisés pour accompagner les acteurs du territoire à finaliser leurs projets : restructuration de logements sociaux, construction de pistes cyclables, restauration d'habitats naturels, rénovation énergétique des bâtiments, restauration de friches, autant de projets créant une véritable dynamique territoriale.

Dans le même temps, les services de la Dreal se sont restructurés pour mieux répondre aux défis des territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Quatre objectifs stratégiques ont été identifiés qui constituent l'ossature des efforts à mener avec nos partenaires en 2022 :

- le développement des énergies renouvelables,
- la sobriété foncière,
- la gestion quantitative de l'eau,
- la réalisation d'infrastructures intégrant les enjeux environnementaux.

Le début de l'année 2022, avec de faibles précipitations, un gel printanier destructeur et une vague de chaleur précoce et inédite illustre un des impacts les plus concrets du changement climatique, comme le souligne le dernier rapport du Giec. Le changement climatique n'est pas la seule altération qui affecte la viabilité de notre planète : la chute de la biodiversité, la dégradation de la qualité de l'air et des sols, la disponibilité en eau potable et des ressources minières sont autant d'impacts de l'activité humaine qu'il nous faut réduire. Par ailleurs, la crise ukrainienne nous conduit à renforcer notre souveraineté énergétique, économique et alimentaire. Un changement de modèle de développement reposant sur une transition énergétique et écologique est donc incontournable.

Les agents de la Dreal continueront à s'engager auprès des collectivités, des acteurs économiques, des associations et des citoyens pour améliorer la résilience de nos territoires et conduire cette transition.

Je vous souhaite une bonne lecture.

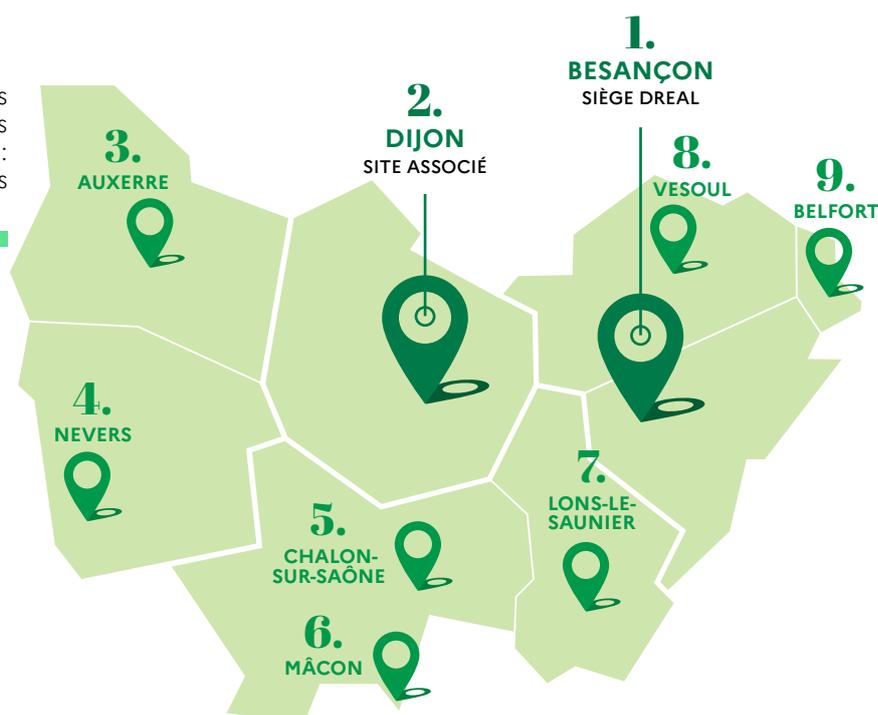
*Jean-Pierre LESTOILLE*  
Directeur régional



# Organigramme & implantations



Les unités interdépartementales assurent le relais de proximité dans les champs qui les concernent : sécurité industrielle et contrôle des transports routiers.



# Les missions de la Dreal

## Les missions de la Dreal Bourgogne- Franche-Comté

### Aménager et développer durablement la région

au travers de l'évaluation environnementale, des grandes politiques d'aménagement et documents de planification, de la connaissance et des démarches territoriales de développement durable.

### Porter la transition énergétique au cœur de la région

pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, accélérer la rénovation énergétique et la montée en puissance des énergies renouvelables, améliorer la qualité de l'air et ainsi favoriser la croissance verte.

### Développer une mobilité plus sobre en carbone

et des infrastructures plus sûres.

### Préserver les ressources naturelles,

les patrimoines naturels et paysagers, la biodiversité et la ressource en eau.

### Protéger contre les risques technologiques et hydrauliques

au travers d'une politique de contrôle des sites industriels ou barrages et des permis d'exploiter.

### Mettre en œuvre l'objectif de sobriété foncière

couramment appelé "zéro artificialisation nette" pour 2050 en recyclant le foncier disponible et en limitant la consommation de l'espace.

### Contribuer à la prévention des risques naturels,

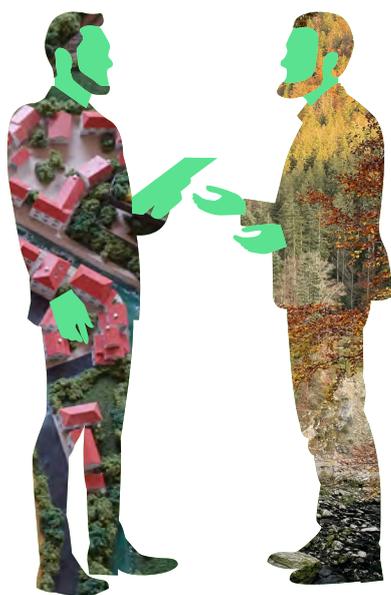
plus particulièrement les inondations.

### Collecter et valoriser des données

pour faire progresser la connaissance des territoires et mettre à disposition des outils de diagnostic et d'aide à la décision.

### Prendre en compte le caractère transfrontalier de la région

avec le Doubs Franco-Suisse.



### Ses interventions peuvent prendre différentes formes

- > Instructions de dossiers et procédures et contrôles dans le cadre de ses missions régaliennes,
- > Apports d'expertise notamment dans le cadre d'avis sur des projets ou procédures d'aménagement et d'inspections,
- > Pilotage de projets routiers,
- > Accompagnements pour les acteurs des territoires et les porteurs de projet sur les nouvelles politiques publiques comme la transition écologique et énergétique,
- > Animations et impulsions de politiques publiques.

# Dématérialisation

demarches.developpement-durable.gouv.fr

La dématérialisation permet d'avoir accès par internet aux informations et aux démarches administratives. La proportion d'utilisateurs utilisant internet pour ces démarches augmente de 12 points entre 2014 et 2018, même si le mode d'accès privilégié reste le guichet (57%), suivi d'internet (36%), du téléphone (24%) et du courrier (21%). La stratégie nationale prévoit que les 250 procédures les plus utilisées par les particuliers et les entreprises sont à dématérialiser en priorité d'ici à 2022. En octobre 2020, selon l'observatoire de la qualité des démarches en ligne, 70% de ces démarches sont réalisables en ligne (dont 4% partiellement). La moitié est compatible avec les smartphones.

## LE DOSEP - DOSSIER SANS ENQUÊTE PUBLIQUE -

C'est un formulaire dynamique pour déclarer les modifications d'une installation classée. En 2021, un formulaire dématérialisé a été mis à disposition des industriels de la région exploitant des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), permettant de déclarer toutes leurs modifications.

Cet outil dématérialisé d'aide à la déclaration d'une modification permet

de clarifier les attendus et de fluidifier les échanges avec les industriels. L'objectif est d'éviter des demandes de compléments. Son utilisation n'est pas obligatoire mais fortement recommandée pour réduire le temps de traitement par l'inspection et apporter une réponse rapide à l'exploitant.

[www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/declarer-une-modification-dans-une-icpe-a8521.html](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/declarer-une-modification-dans-une-icpe-a8521.html)

## INSCRIPTION SUR LISTES PRIORITAIRES POUR LE MAINTIEN DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DES ÉTABLISSEMENTS « SENSIBLES ».

Le service prioritaire mis en place par arrêté ministériel du 5 juillet 1990 fixe les obligations aux distributeurs de disposer des moyens permettant le maintien de l'alimentation électrique de certaines activités sensibles. Sont concernés les établissements nécessaires pour la santé, la sécurité, le maintien des fonctions essentielles de la Nation.

Pour en bénéficier, les établissements peuvent adresser une demande au référent portant la compétence de leur activité. Ainsi en situation de crise justifiant un délestage (coupure temporaire de certains utilisateurs pour permettre de retrouver de la sécurité au réseau), les établissements retenus bénéficient du maintien de leur alimentation électrique.

[www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/inscription-sur-listes-prioritaires-a7948.html](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/inscription-sur-listes-prioritaires-a7948.html)



---

## I RANACULTURE DÉROGATION POUR L'UTILISATION DE GRENOUILLES ROUSSES.

Depuis 2017, la Dreal a pris en charge l'instruction des demandes de dérogation pour l'utilisation commerciale de cet amphibien protégé sur l'ensemble de la région.

Pour permettre une gestion plus rationnelle des demandes et ainsi faciliter leur instruction, le service a mis en place la dématérialisation.

Mise en ligne à titre expérimental en 2019, la demande au format papier restait encore le moyen le plus utilisé.

Destiné aux acteurs commerciaux mais aussi aux particuliers, cette procédure a nécessité un accompagnement important des usagers.

Un tutoriel est mis en ligne sur le site internet de la Dreal pour aider à l'utilisation du formulaire.

En 2021, seulement sept demandes au format papier sont reçues sur un total de 205, et avec moins d'assistance aux usagers qu'en 2020. Finalement, le message est bien passé !

La dématérialisation va encore plus loin avec la production « automatique » de la cartographie des pressions de prélèvement pour l'attribution du nombre de grenouilles autorisées et génération des arrêtés.

[www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/ranaculture-registre-electronique-de-capture-et-d-a8853.html](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/ranaculture-registre-electronique-de-capture-et-d-a8853.html)



---

## I LE REGISTRE DES TRANSPORTS.

L'accès à la profession de transporteur routier exige le respect d'obligations. Ces entreprises doivent ainsi être inscrites à un registre tenu par le préfet de région et géré par la Dreal.

Ce registre est désormais dématérialisé. Les avantages sont multiples pour le transporteur : un gain de temps pour compléter son dossier (avec notamment l'ouverture uniquement des onglets nécessaires en fonction de son activité), un suivi en temps réel de la demande (à travers la réception de mails précisant son avancement), une instruction facilitée grâce aux échanges qui peuvent facilement se faire en ligne via une boîte de dialogue, et plus globalement une diminution des délais de traitement.

En 2021 les chargés de procédure du pôle gestion de la Dreal ont traité plus de la moitié des demandes de façon dématérialisée (709 sur 1375).

Une large communication a été faite avec un mailing aux entreprises, des articles sur le site internet, un visuel

inséré dans chaque mail adressé par les agents du Pôle Gestion et surtout une incitation continue par les chargés de procédure lors des nombreux échanges avec les transporteurs.

Comme le montrent les indicateurs trimestriels [à retrouver sur le site internet de la Dreal BFC](#) les délais de traitement se sont améliorés.

Ainsi, 97% des dossiers d'inscription au registre des transporteurs ont une première réponse dans un délai de 30 jours (90% au niveau national) et le délai moyen de traitement des dossiers d'inscription au registre est de 53 jours (pour 59 jours au niveau national). L'objectif pour 2022 est d'atteindre 70% des demandes déposées de façon dématérialisée.



[www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/autorisations-professionnelles-transport-routiers-a8531.html](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/autorisations-professionnelles-transport-routiers-a8531.html)

# Plan de relance



Le gouvernement a lancé le 3 septembre 2020 un plan de relance historique de 100 milliards d'euros pour redresser l'économie et faire la « France de demain ». Inscrit dans la continuité des mesures de soutien aux entreprises et salariés lancées dès le début de la crise de la Covid-19, ce plan vise à transformer l'économie et créer de nouveaux emplois.

Il repose sur trois piliers : **L'ÉCOLOGIE** - la relance est une relance verte - **LA COMPÉTITIVITÉ** - la relance est la clé de la souveraineté économique et de l'indépendance technologique - **LA COHÉSION** - La relance est une relance sociale et territoriale.

## I 2021 : ÇA ROULE POUR LE VÉLO !

Après une année 2020 hors normes, l'engouement des Français pour le vélo se confirme avec une pratique de 28% supérieure à 2019.

La Dreal a maintenu son action en 2021 en lançant ses troisième et quatrième appels à projets du fonds mobilités actives pour sécuriser les aménagements cyclables.

Les résultats confirment une forte montée en puissance de la dynamique

au sein des collectivités avec 9 lauréats pour 4,7 M€ d'aide financière qui permettront d'aménager plus de 44 km de voies cyclables sécurisés.

Encouragés par le plan de relance avec un cinquième appel à projets lancé en novembre 2021, 37 propositions ont ainsi été déposées pour développer la pratique du vélo en toute sécurité.

La politique vélo de la Dreal change de braquet !

## I REQUALIFIER LES FRICHES POUR LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS.

Vécue comme une contrainte par les collectivités, la reconversion d'une friche peut néanmoins être une opportunité pour impulser une nouvelle dynamique sur les territoires. Elle représente un gisement foncier dont la mobilisation doit être préférée à l'artificialisation d'espaces naturels ou agricoles pour développer de nouveaux projets d'aménagement, de revitalisation des centres ou périphéries et de requalification à vocation productive.

Mais la réutilisation de friches s'accompagne d'une prise de risques et d'un surcoût. Face à cette situation, le Gouvernement a créé un fonds spécifique dans le cadre du plan France Relance. Sa particularité est de s'adresser aux projets d'aménagement de friches dont les bilans économiques restent

déficitaires et suffisamment matures pour être terminés avant fin 2024. Une enveloppe nationale de 650 M€ a été ainsi mobilisée.

Au total, 36 projets ont été soutenus en région en 2021 pour 22,8 M€ de subventions de l'État. Ils permettront de créer de nouveaux logements, d'installer de nouvelles activités économiques, ou les deux à la fois. Un tiers des projets retenus sont « mixtes » et comportent également des équipements publics. S'y ajoutent cinq études de dépollution, financées à hauteur de 200 000 € .

Ces projets permettront de requalifier 65 ha de friches, pour partie :

- 93 000 m<sup>2</sup> de logements, dont 24% pour des logements sociaux
- 68 000 m<sup>2</sup> pour des activités économiques
- 48 000 m<sup>2</sup> pour des équipements publics.

## BIODIVERSITÉ.

2,21 M€, c'est la somme accordée par la Dreal aux projets en faveur de la **biodiversité terrestre**.

Deux types d'action en ont bénéficié :

- Restauration de sites ou création d'infrastructures d'accueil du public dans les espaces et aires protégés,
- Restauration écologique pour des sites à enjeu biodiversité ou critiques.

1,58M€ ont été investis pour les projets de gestionnaires d'espaces protégés (réserves, parc naturel régional -PNR- et conservatoires d'espaces naturels). 28 actions prioritaires ont ainsi été retenues en concertation avec le conseil régional, pour optimiser les opportunités de cofinancement.

630 k€ ont été par la suite attribués pour un nouvel appel à projet afin de diversifier la nature des projets et les bénéficiaires. La Dreal a reçu 29 projets, essentiellement portés par des collectivités. 18 projets ont été retenus.

Pour le programme **Eau Biodiversité**, un comité des financeurs réunissant la Dreal, l'office français de la biodiversité (OFB), les agences de l'Eau et le Conseil régional a été constitué pour s'assurer de la bonne coordination et de l'exécution rapide des projets.

## EFFORTS EXCEPTIONNELS SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS.

L'année 2021 a été marquée par une nouvelle impulsion nationale pour accélérer la rénovation énergétique des logements. L'enveloppe régionale initiale du plan de Relance pour la rénovation énergétique des logements sociaux a pour sa part été multipliée par trois.

Résultat de la très forte mobilisation de la Dreal et de l'ensemble des acteurs du secteur, au total, 1 721 de ces logements ont bénéficié de cette aide financière de l'État.

### RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES NATURELS

Coulanges-les-Nevers (58) possède un espace naturel sensible qu'elle restaure et aménage depuis son acquisition. Avec ce financement, elle peut poursuivre la restauration écologique de cette zone inondable jouxtant l'agglomération de Nevers avec la réalisation de travaux de réouverture, la gestion d'une espèce exotique envahissante et la pose d'aménagements pastoraux.



### AMÉNAGEMENT ET VALORISATION DES AIRES PROTÉGÉES

Le Conseil départemental de Saône-et-Loire (71) va renouveler les aménagements d'accueil du public et les clôtures du site classé de la Roche de Vergisson, aménager un sentier de découverte sur l'espace naturel sensible (ENS) d'Azé, et améliorer celui de l'ENS du barrage du Pont-du-Roi.

### AMÉNAGEMENT ET VALORISATION DES AIRES PROTÉGÉES

Entièrement financé par l'État, le projet de remise en état des Ballons Comtois, partagés entre la Haute-Saône et le Territoire de Belfort, prévoit une amélioration de la définition du périmètre de la réserve naturelle notamment grâce à la réfection des bornages et des panneaux de signalisation.



La totalité des dossiers sélectionnés ont été engagés avant la fin 2021.

Pour le parc privé, grâce à l'action conjointe de la Dreal et des DDT, l'objectif annuel du programme « Habiter mieux » a été atteint, soit 2 200 logements améliorés

Le dispositif « MaPrimeRénov' » a été considérablement étendu en 2021, pour s'appliquer aux occupants ou aux bailleurs et quels que soient leurs revenus.

Cela a représenté près de 41 000 dossiers de rénovation en 2021.

MaPrimeRénov' copropriétés, quant à elle, continue sa montée en puissance.



41 000 dossiers de rénovation ont pu être subventionnés, soit **5 fois plus qu'en 2020**



405 logements copropriété ont pu être subventionnés, soit **4 fois plus qu'en 2020**



# \_\_\_ Les services



# Secrétariat général & pilotage régional

Le SGPR est centré sur les missions de support et de pilotage internes à la Dreal. Il apporte son appui à la Direction, aux services, aux missions et aux unités interdépartementales dans les domaines : ressources humaines (y compris gestion des compétences et prévention/sécurité au travail), conseil juridique, informatique, logistique et finances.

Il assure également un rôle de pilotage sur la zone de gouvernance de la région Bourgogne-Franche-Comté pour une répartition performante des moyens en effectifs et en financement de la Dreal, des 8 DDT et DDETSPP.

## LE DÉMÉNAGEMENT DU SIÈGE DE LA DREAL EN PLEIN CŒUR DE L'ÉTÉ.

Après plusieurs années de préparation et de travaux, les 200 agents installés à Besançon Temis ont intégré le pôle État Viotte.

Ils rejoignent les services de l'ARS, de la DDT 25, de la DDETSPP 25, de la DRAAF, de l'INSEE et du SGCD 25 (Préfecture), pour constituer un pôle de plus de 800 agents.

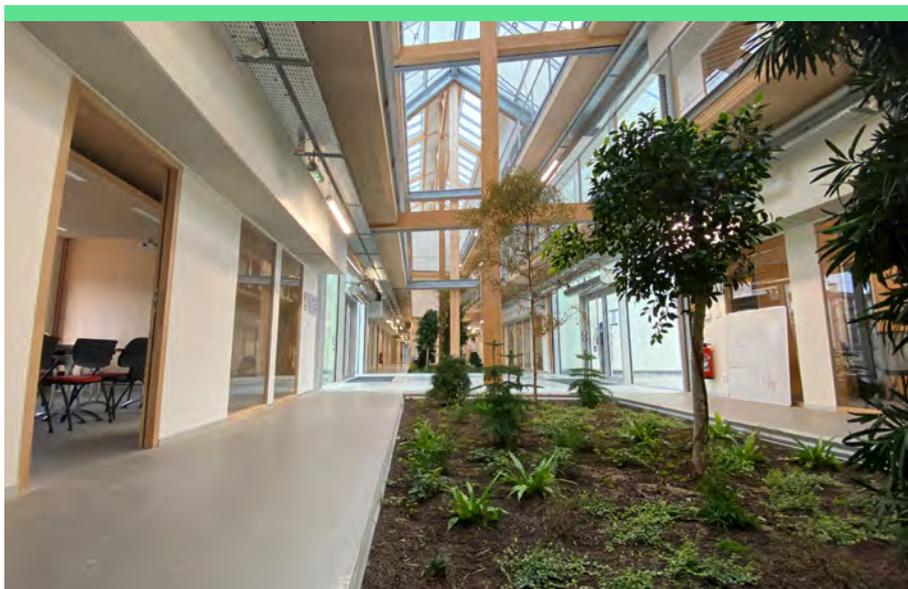
En plus d'être un bâtiment à l'architecture moderne, ce nouvel équipement permet de travailler autrement avec 29 salles de réunions partagées, un système d'informations et de téléphonie commun, également étendu à tous les autres sites de la Dreal (au total plus de 1000 postes en technologie IP).

Cette nouvelle proximité améliore la transversalité entre les administrations pour répondre aux différents enjeux des politiques publiques.

À l'occasion de l'inauguration du pôle, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a souligné le caractère innovant du pôle, des outils mis à disposition des usagers et des agents et de la gouvernance interservices sur les fonctions supports.

Toutes les synergies possibles ont été recherchées, comme la création d'une flotte unique de plus de 90 véhicules de service.

Si le pôle État Viotte se voulait novateur dans sa démarche, il est désormais un modèle suivi dans d'autres départements.



# Service transports, mobilités



Le STM a pour ambition de répondre à la demande de transport et de mobilité, en minimisant les incidences sur l'environnement et en garantissant la sécurité des personnes. Les missions du service concourent à la politique nationale des mobilités au travers du développement des infrastructures pour favoriser la compétitivité du territoire et de l'accompagnement des projets de mobilité des collectivités, tout en proposant les modes de transport les plus durables. Ses autres missions recouvrent le respect des réglementations qui participent à la sécurité routière et garantissent le respect des règles de la concurrence entre les entreprises de transport. Elles concernent également la connaissance des acteurs économiques, ainsi que l'homologation et la sécurité des véhicules.

## LES NOUVELLES INFRASTRUCTURES RÉGIONALES MISES EN SERVICE EN 2021.

L'année 2021 a été rythmée par de nombreux chantiers d'infrastructures de transport aussi bien routières que ferroviaires.

**Le chantier de la déviation de Port-sur-Saône** s'est achevé à l'automne, après 5 années de travaux. Cette nouvelle infrastructure de près de 8 km a été ouverte à la circulation le 25 octobre, puis inaugurée le 15 décembre 2021. Malgré les aléas de chantier et la crise sanitaire, les travaux se sont achevés dans le respect des délais et de l'enveloppe financière de 130,2M€ cofinancée par l'État (75%), par la Région (12,5%) et par le département de la Haute-Saône (12,5%).

Le trafic important (environ 12 600 véhicules par jour, dont 1 600 poids lourds et convois exceptionnels) ne traverse plus le centre de la commune et permet ainsi aux Portusiens de mieux respirer et se sentir plus en sécurité.

Le programme d'accélération de **la mise à 2x2 voies de la RCEA** (route centre-europe atlantique) se poursuit à un rythme soutenu.

L'année 2021 a permis le financement des surcoûts de la phase 2 (2019-2023) confirmant le calendrier initial, et l'engagement des travaux sur toutes les opérations.

Ouverte à la circulation depuis octobre 2021, la traverse de Blanzly-échangeur de la Fiolle est la première section mise à 2x2 voies de la seconde phase du programme. Au terme de cette phase, la RCEA sera quasiment mise à 2x2 voies dans toute la Saône-et-Loire. Une modernisation au bénéfice de la sécurité des usagers, de l'aménagement du territoire et de la préservation de l'environnement grâce aux mesures d'accompagnement réalisées.

Les gares nationales ont poursuivi **les travaux d'accessibilité** aux personnes à mobilité réduite. Plusieurs gares ont été inaugurées cette année: Belfort, Dole, Lons-le-Saunier et le quai 1 de Besançon Viotte. La gare de Cosne-Cours-sur-Loire n'a, quant à elle pas pu bénéficier d'une inauguration en raison de la crise sanitaire.

Le chantier le plus significatif reste celui de la gare de Dijon Ville pour 39,4M€ de travaux cofinancés par l'État (56%), la Région (39%) et Dijon Métropole (5%). Les quais sont maintenant à niveau, équipés d'abris neufs et accessibles par rampes et ascenseurs. Les quais 4 et 5 ont été inaugurés en février par le maître d'ouvrage SNCF Réseau, en présence des cofinanceurs.

La deuxième phase du chantier s'est ensuite déroulée à l'été pour l'aménagement des quais restants. Les travaux de finitions se poursuivent en 2022.

---

## UN MATÉRIEL INNOVANT EN MATIÈRE DE DÉNEIGEMENT.

Le 5 mai 2021, les agents de l'activité véhicules et de l'UiD 58/89 ont réceptionné la première remorque d'Engin de Service Hivernal (ESH) - le Snow-Kill.

Constitué d'un camion porteur et d'une remorque, cet ensemble permet de traiter simultanément deux voies de circulation : celle de gauche par le camion et celle de droite par la remorque. Il peut ainsi se déporter transversalement à droite avec un angle de 30°, en plus d'être équipé d'une lame de déneigement latérale et d'un équipement d'épandage situé à l'arrière.

Cette configuration de véhicule n'était jusqu'à présent pas prise en compte par le code de la route dans la définition des engins de service hivernal. Ils étaient donc interdits de circuler.

Grâce à l'implication des agents en charge de l'activité véhicules au sein de la Dreal, le code de la route a été modifié en conséquence au travers d'un décret du 21 juin 2019 et d'arrêtés du 9 août 2019. Cette évolution permet la mise en circulation de ce nouveau type d'engin.

---

## LA LIGNE DES HORLOGERS MODERNISÉE ENTRE BESANÇON ET MORTEAU.

La ligne des Horlogers est une ligne ferroviaire de montagne centenaire, qui relie Besançon à la Chaux-de-Fonds en Suisse.

Entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 octobre 2021, SNCF Réseau y a réalisé d'importants travaux de modernisation pour un budget cofinancé par l'État et la Région de 55,5 M€.



Il s'agit du fruit de quatre années de travail et d'échanges parfois nourris avec les services développement et juridique d'APRR accompagné du travail très constructif mené en partenariat avec la société savoyarde Snow-Kill.

Ce matériel spécialement développé pour le déneigement des autoroutes françaises a déjà conquis d'autres marchés chez nos voisins européens. La Suisse, l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche sont déjà très intéressés par cette solution. Le réseau autoroutier de Genève-Vaud-Fribourg a accueilli un premier exemplaire durant la saison hivernale 2019-2020.

Ces travaux ont permis d'améliorer la performance et l'attractivité de la ligne avec une vitesse et une régularité améliorées.

De manière indirecte, ils visent également un report du public vers le train afin de favoriser la baisse de trafic automobile à la frontière.

35 km de voie ont ainsi été modernisés, les gares de Morteau et de Valdahon ont été mises en accessibilité. Le tunnel de Rémonot ainsi que plusieurs ouvrages d'art ont été confortés.



# Service biodiversité, eau, patrimoine

Le SBEP déploie et met en œuvre les politiques relatives à la préservation des richesses naturelles. Il s'attache donc à contribuer activement à enrayer la perte de biodiversité, à reconquérir la qualité de l'eau, à établir une gestion durable des ressources minérales, à mettre en valeur les paysages.

Dans le cadre des stratégies nationales, européennes ou internationales, il intervient en partenariat avec d'autres services de l'État ou établissements publics et en coordination avec les collectivités territoriales et les réseaux des chargés de mission auprès de divers organismes qu'il finance.

## I 2021: ANNÉE PHARE POUR LA BIODIVERSITÉ ET LES AIRES PROTÉGÉES.

### La Dreal fortement mobilisée en faveur du Lynx.

La région Bourgogne-Franche-Comté a une responsabilité particulière au vu de la qualité de ses espaces, de ses paysages, patrimoniaux pour certains, et des espèces emblématiques qui y sont présentes (Lynx, Grand Tetras...).

La Dreal s'est fortement mobilisée autour des espèces protégées de la région, plus particulièrement le Lynx avec la finalisation du premier plan national d'actions - [le PNA](#) - couvrant les trois massifs où le Lynx est présent, les Vosges, le Jura et les Alpes.

Le Lynx est une espèce dite « parapluie ». Sa conservation et celle de son habitat permettent de protéger tout l'écosystème forestier qui l'héberge et les espèces animales et végétales qui en dépendent.

Le PNA, outil de protection de la biodiversité et des espèces sauvages, est mobilisé pour atteindre l'état de conservation favorable lorsque les autres politiques publiques environnementales et sectorielles sont jugées insuffisantes

pour aboutir à cet objectif.

Sa mise en œuvre s'appuie sur des objectifs progressifs et différenciés :

- l'amélioration de la connaissance de la dynamique de l'espèce,
- sur les massifs jurassien et alpin, le maintien / rétablissement d'une dynamique démographique positive,
- sur le massif des Vosges (où le Lynx est en danger critique d'extinction car ses effectifs sont très faibles) l'objectif est l'enrayement de la dynamique démographique négative, en travaillant prioritairement à l'amélioration de la perception de l'espèce par les acteurs locaux.

Un travail de coconstruction (ministère et Office français de la biodiversité) a réuni associations de protection de la nature, représentants des éleveurs et des chasseurs, collectivités territoriales, pour aider à favoriser la coexistence de l'espèce avec les activités humaines et la prise en compte des initiatives existantes en sa faveur.

Structuré autour de quatre axes, le PNA priorise les actions nécessaires sur un horizon de 5 ans, tout en identifiant des actions qui contribueront ultérieurement à la stratégie d'expansion géographique de l'aire de présence du Lynx et sa viabilité à long terme sur le territoire national.



---

## DES INITIATIVES POUR FAVORISER L'ACCÈS À L'INFORMATION SUR LES ENJEUX BIODIVERSITÉ.

Dans un contexte ponctué d'évènements nationaux et internationaux majeurs autour de la biodiversité : révision de la stratégie nationale pour la biodiversité 2021-2030 (SNB3), congrès mondial de la nature (UICN) en septembre à Marseille, conférence des parties de la convention sur la biodiversité en Chine en octobre, la Dreal en collaboration avec le CMVRH de Mâcon, a organisé un webinaire de sensibilisation et de mobilisation aux enjeux de la biodiversité fin avril.

Son objectif : impulser une dynamique interne entre les services de l'État et les opérateurs de la région, pour engager l'ensemble des acteurs dans une action coordonnée de lutte contre l'érosion de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique.

Autour des huit préfets, les 152 participants ont suivi les présentations riches et pédagogiques des intervenants et ainsi pu mesurer l'ampleur et la dynamique du phénomène d'érosion de la biodiversité et en comprendre les causes et les risques d'irréversibilité.

Un site internet dédié [Biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté](#) permet d'accéder à des informations précises et documentées sur les enjeux régionaux en matière de biodiversité et retrouver l'ensemble des interventions.

Jean-Pierre Lestoille, directeur régional de la Dreal a présenté la mise en œuvre de la stratégie des aires protégées dans la région.



---

## AIRES PROTÉGÉES.

Les aires protégées constituent un maillon essentiel de l'écosystème des territoires dans la transition écologique. Elles offrent des modèles de développement durable, d'activités conciliant production et protection de la nature.

L'objectif national du Président de la République annoncé durant le One Planet Summit le 11 janvier 2021 et inscrit dans la loi climat et résilience, est de couvrir 30% du territoire national par un réseau d'aires protégées, dont 10% de protection forte.

Avec la création du parc naturel régional du Doubs Horloger en septembre 2021, les aires protégées en Bourgogne-Franche-Comté représentent désormais 27% de son territoire, dont 1,44% en protection forte.

Dans le contexte de changement climatique et d'érosion de la biodiversité, les aires protégées sont un atout pour l'avenir des territoires.

La mobilisation de tous est indispensable pour atteindre ces objectifs ambitieux mais à la hauteur des enjeux à relever.



# Service prévention des risques & Unités interdépartementales



Le SPR a pour missions de maîtriser les conséquences des risques naturels (inondations, risques sismiques...), d'assurer la prévision des crues, de réduire les risques technologiques et sanitaires et de limiter les pollutions et les nuisances d'origine industrielle. Pour atteindre ces objectifs, il s'appuie notamment sur les meilleures technologies disponibles pour organiser la réduction à la source des risques, déchets et rejets industriels.

En lien avec le réseau des unités interdépartementales de la Dreal et des directions départementales interministérielles, il conduit aussi la surveillance réglementaire des installations classées pour la protection de l'environnement. Dans ce cadre, il partage l'information sur l'état de l'environnement, diffuse les bonnes pratiques industrielles et prévoit le cas échéant la concertation avec les riverains. Il veille d'autre part à la gestion rationnelle des ressources minérales et à la sécurité dans les mines et les carrières.



## GESTION D'UN ÉBOULEMENT CAUSÉ PAR UNE ANCIENNE ACTIVITÉ MINIÈRE.

En octobre 2020, un effondrement se produit soudainement dans un jardin particulier à Auxelles-Haut, près de Belfort.

L'ouverture de 4 mètres de diamètre et 16 mètres de profondeur se prolongeait sous la chaussée située à l'aplomb du désordre. Au-delà de la sécurisation de la zone, la rue menaçant de s'effondrer a été coupée à toute circulation et les résidents des six habitations du secteur contraints d'accéder à leur logement à pied pendant plusieurs mois via un chemin transverse.

Cet effondrement est situé dans le secteur de l'ancienne mine de plomb-cuivre-argent de Gesellschaft exploitée au XVI<sup>e</sup> siècle.

Conformément à une Loi de 1999, l'État assure un rôle de garant des dommages causés par les activités des exploitants miniers lorsque ceux-ci ont disparu ou sont défaillants.

Le code minier confie ainsi des responsabilités opérationnelles à l'État à travers le Ministère de tutelle et les Dreal.

Compte tenu de la technicité des études et travaux de sécurisation de la zone et de rétablissement de la chaussée, la Dreal a mobilisé l'appui et les compétences des services de Géodéris et du Bureau de recherches géologiques et minières.

Leur expertise a permis la réalisation des travaux de terrassement des matériaux en aplomb de la cavité, création d'un bouchon constitué de blocs de pierre, bétonnage pour stabiliser la reconstitution du talus, puis remblaiement, avec reconstitution du talus et reconstruction de la route.

Ce chantier a nécessité 4 mois d'intervention début 2021 avec des conditions météorologiques parfois difficiles. Il doit se poursuivre en 2022 car des investigations complémentaires restent à mener pour s'assurer de l'absence de travaux miniers sous les habitations et, le cas échéant, évaluer l'aléa et le risque associé.

## I REMISE EN EAU DU BARRAGE DE CHAZILLY.

En avril 2021, la Dreal a autorisé la remise en eau de la retenue du barrage de Chazilly en Côte-d'Or, un ouvrage en maçonnerie haut de 22 mètres et retenant 1,6 millions de mètres cubes d'eau, construit au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Au cours de son histoire il a présenté plusieurs désordres conduisant à des abaisséments successifs de son niveau d'exploitation.

Des études ont montré que la stabilité de l'ouvrage ne présentait pas toutes les garanties nécessaires et que ses capacités d'évacuation des crues étaient insuffisantes. Les travaux réalisés ont permis notamment la création d'un nouvel évacuateur de crues.

La Dreal a instruit la procédure de remise en eau de la retenue, en examinant le protocole établi par son exploitant Voies navigables de France. Cette procédure définit en particulier la vitesse maximale de remontée du niveau d'eau, ainsi que les indicateurs

à surveiller pendant cette phase sensible. En effet, l'accidentologie montre qu'une part importante des désordres sur les barrages apparaît lors des remises en eau. Ce fut le cas sur le barrage de Malpasset, au nord de Fréjus en 1959.

Le service de contrôle s'assure que les vitesses de montée prévues sont cohérentes avec la dynamique des phénomènes observés (déformation, mesure des débits de fuites...) et que l'exploitant a bien prévu des seuils de préalerte pour ces indicateurs.

Cette remise en eau fait suite aux travaux de remise en état du barrage qui se sont déroulés en 2020 et 2021. Durant cette période, la Dreal a réalisé de nombreuses visites de chantiers afin de s'assurer du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation.

L'inspecteur est, par exemple, intervenu en avril 2020, pendant le premier confinement, pour s'assurer que le chantier, alors à l'arrêt, était correctement sécurisé (clôture fermée, vannes verrouillées, engins et matériels hors zone inondable).

## I LE PÔLE DE COMPÉTENCES EN APPAREILS À PRESSION DE LA ZONE EST, AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DU MARCHÉ.

La Dreal héberge un des 5 pôles de compétences en appareils à pression.

Une de ses missions est de vérifier les conformités aux exigences de conception et de fabrication fixées par les directives européennes des équipements sous pression commercialisés sur le marché français. Ce Pôle intervient en tant qu'« autorité de surveillance du marché » pour le compte du ministère, lui-même rendant compte à la commission européenne.

Ces deux dernières années, le Pôle a mené une importante action de surveillance sur des compresseurs et leurs accessoires de sécurité associés

(comme les soupapes), vendus dans de nombreuses enseignes, notamment de bricolage, pour des utilisations autant professionnelles que domestiques.

Les prélèvements et expertises réalisés ont mis en évidence que nombre d'entre eux ne respectaient pas les exigences essentielles de sécurité et/ou les normes de fabrication.

Pour certains réservoirs, des mesures ont révélé des sous-épaisseurs inacceptables de la paroi, une falsification de certificat de conformité, ou encore l'absence de contrôle en production.

Les compresseurs non-conformes ont alors fait l'objet d'arrêtés ministériels interdisant leur mise sur le marché ou ont été retirés par les importateurs, ou fait l'objet de rappel et de remise en conformité.



pendant travaux



après travaux

Cette surveillance a également permis de détecter que certaines soupapes de sécurité qui équipaient ces compresseurs, étaient elles aussi non-conformes, toutes de fabrication chinoise, ne respectant pas non plus les exigences essentielles de sécurité. Elles ont ainsi été retirées du marché ou fait l'objet de rappel.

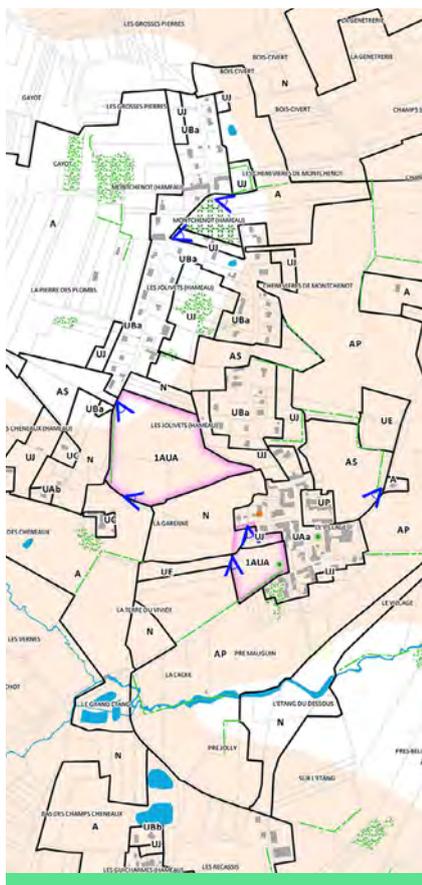
La pertinence de cette surveillance conforte le rôle de la Dreal en matière de protection des intérêts publics notamment en matière de santé et de sécurité des consommateurs. Elle se poursuivra en 2022 sur le même type de récipients.

Elle s'élargira à l'échelle européenne sous la forme d'une action conjointe avec l'autorité de surveillance du marché allemande dans les länder de Thuringe et du Bade-Wurtemberg.

# Service transition écologique

Le STE assure le pilotage régional de la politique climatique qui vise à définir les grandes orientations énergétiques permettant la réduction des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la diminution des émissions de gaz à effet de serre. La recherche de l'efficacité énergétique se traduit en particulier par une animation de la construction durable. En travaillant sur l'adaptation des territoires au changement climatique, via des politiques intégrées « énergie, climat, air », le service rejoint une autre de ses missions principales dédiée à l'aménagement du territoire. Sur ce thème, il veille à la mise en œuvre de la politique du logement et de la rénovation urbaine, tout en veillant à la coordination des politiques foncières en région.

Également chargé d'assurer le management de la connaissance, il acquiert, produit, traite, valorise et diffuse les données nécessaires à la Dreal et à ses partenaires pour porter les politiques dont elle a la charge en garantissant l'accès à l'information environnementale pour tous. À ce titre, il pilote le système d'information de la Dreal. Ce service porte aussi la transversalité des politiques de développement durable; il en fait la promotion, via un partenariat avec les collectivités et le réseau associatif. Il élabore également les avis de l'autorité environnementale et gère l'animation des réseaux utiles à l'aménagement durable du territoire.



## COMBINER LES OBJECTIFS DE RELANCE ÉCONOMIQUE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE SUR UN TERRITOIRE.

Les contrats de relance et de transition écologique -CRTE- ont pris leur essor en 2021, avec un accompagnement soutenu de la Dreal et des DDT pour augmenter l'ambition des contrats en matière de transition écologique.

Dans ce cadre, la Dreal a élaboré et diffusé au printemps 2021 des enjeux territorialisés et des retours d'expérience de territoires sur plusieurs thématiques de transition écologique (eau, habitat, mobilité, économie circulaire) afin d'accompagner et d'inspirer les collectivités dans la prise en compte de ces thématiques dans les CRTE.

Début 2022, les 67 CRTE prévus pour la Bourgogne-Franche-Comté étaient signés. Le travail se poursuit néanmoins, avec l'aide du Cerema et de

l'Ademe pour enrichir le contenu écologique de ces contrats.

Les stratégies et plans d'actions des plans climats air énergie territoriaux -PCAET- ont aussi pu nourrir la réflexion des collectivités quant aux orientations du territoire en matière de transition énergétique et écologique pour les années à venir.

C'est en ce sens que la Communauté de communes de Puisaye-Forterre a pu partager la démarche qu'elle a engagée pour l'élaboration de son CRTE lors de la 5<sup>e</sup> rencontre régionale des territoires PCAET, organisée par la Dreal.

En décrivant la construction d'un projet de territoire multi-thématiques, la collectivité a insisté sur l'apport de la stratégie du PCAET dans la définition de l'axe transition écologique du CRTE. C'est ainsi que l'action du territoire s'inscrit dans une dynamique de projet cohérente.

## ORGANISER LE RACCORDEMENT ENTRE ÉNERGIES RENOUVELABLES ET RÉSEAU ÉLECTRIQUE.

La région vient de se doter du premier Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR). Il clôture les travaux menés par le gestionnaire du réseau public de transport (RTE) au cours de ces deux dernières années en lien avec l'État, la Région et les parties prenantes.

Les S3REnR déclinent les objectifs de production d'énergies électriques de sources renouvelables définies dans les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

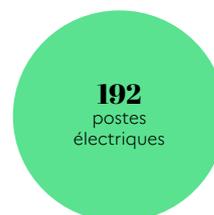
L'objectif de ces schémas est de mutualiser tout ou partie du coût des travaux de raccordement entre différents producteurs au sein de la région.

Les S3REnR définissent pour les ouvrages les capacités réservées pour l'accueil d'électricité renouvelable, ainsi que les ouvrages nécessaires au raccordement des installations de production correspondantes.

L'instruction menée par la Dreal a proposé au préfet de Région un arrêté fixant l'ambition de ce schéma régional associé aux travaux définis par cette dernière décision pour permettre un développement ambitieux des Énergies renouvelables (EnR) électriques en Bourgogne-Franche-Comté.

Par un financement partagé à hauteur de 65,39 € par kilowatt de puissance électrique des futures installations raccordées, la région se dotera d'un réseau électrique performant permettant l'accueil de 5 400 MW supplémentaires d'énergie renouvelable, multipliant la puissance du parc existant par 2,5.

### Les 5 grandes étapes du S3REnR



# Les objectifs stratégiques 2022

La Dreal s'appuie sur un management par objectifs et un système qualité. En 2021 la Dreal a décidé de conserver les acquis de son système qualité sans toutefois relancer un cycle de certification ISO 9001.

Fin 2021, la direction et l'encadrement ont formulé une ligne de travail visant à « Apprendre à produire et porter ensemble des solutions pour mieux intégrer les enjeux de la Transition énergétique dans les projets portés par la Dreal en s'appuyant sur quatre objectifs stratégiques ».

Ils ont pour thématique : la gestion quantitative de la ressource en eau, les énergies renouvelables, améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux et d'aménagement dans les opérations routières, zéro artificialisation nette.

Ces objectifs stratégiques, au cœur de nos missions mais au carrefour de politiques aux enjeux et solutions parfois contradictoires, nécessitent un effort d'innovation, de transversalité et de coconstruction interservices.

## OBJECTIF STRATÉGIQUE #1 LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

Structurer un dire de l'État sur les enjeux régionaux et élaborer une stratégie d'accompagnement des acteurs locaux dans un contexte de sécheresses à répétition et d'impact du changement climatique sur la disponibilité de la ressource en eau.

Les objectifs de cette orientation stratégique sont donc de :

- disposer d'une vision consolidée de l'État des enjeux régionaux et des actions à développer dans l'accompagnement des territoires en matière de gestion quantitative de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique,
- coconstruire cette stratégie avec les services de l'État et opérateurs concernés,
- partager cette stratégie avec les partenaires – collectivités et usagers.

## OBJECTIF STRATÉGIQUE #2 LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

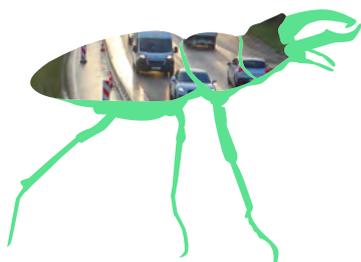
Faire émerger et assumer une posture partagée en interne qui favorise le développement et la mise en œuvre de bons projets d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire régional.

Cela nécessite d'améliorer la connaissance, la planification, l'accompagnement des projets.

## OBJECTIF STRATÉGIQUE #3 AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET D'AMÉNAGEMENT DANS LES OPÉRATIONS ROUTIÈRES

Concevoir et réaliser des projets routiers exemplaires, renforcer la collégialité pour une meilleure prise en compte de ces enjeux de manière appropriée, adaptée et séquencée. Un plan d'actions interservice sera établi courant 2022. Ses objectifs :

- une connaissance réciproque des missions et une sensibilisation aux enjeux environnementaux et d'aménagement du territoire,
- l'intégration de ces enjeux dans les opérations routières,
- la création d'une boîte à outils pour la maîtrise d'ouvrage routière.





Inciter les territoires à s'engager dans la voie de la sobriété foncière à l'aide d'une feuille de route pour une stratégie régionale État. Un objectif à 2050 qui requiert des actions immédiates, des nouveaux décrets, des outils de mesure cohérents.

Faire connaître le ZAN et construire un discours positif et pédagogique. Intégrer le ZAN dans nos missions, harmoniser le dire de l'État. Mesurer, développer la connaissance, aider à la décision, réduire l'impact du logement sur l'artificialisation, voilà les défis pour ce chantier de longue haleine.

Faire évoluer nos méthodes de travail en s'appuyant sur les outils numériques et les méthodes participatives.

Envisager toutes les possibilités de simplification et d'optimisation pour une administration plus exemplaire vis-à-vis de l'environnement et des attentes de réactivité des citoyens.

Cet objectif stratégique contribue à développer les ressources internes en matière de dématérialisation et d'animation avec :

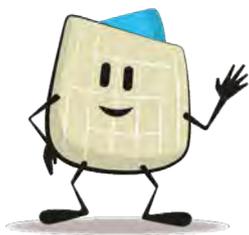
- une méthode de définition des besoins, et de recherche de solutions
- l'élaboration de solutions dématérialisées et conception d'ateliers collectifs
- une capitalisation et valorisation de démarches, d'outils, de techniques pour accompagner les porteurs de projets internes

OBJECTIF STRATÉGIQUE #4  
**ZÉRO ARTIFICIALISATION  
NETTE**

OBJECTIF STRATÉGIQUE #5  
**TRANSFORMATION  
NUMÉRIQUE ET ANIMATION**



# La communication



Les missions du pôle communication sont multiples. Ces actions et ses réalisations aident à rendre visible et valoriser les actions réalisées par la Dreal, augmenter son attractivité, mais aussi alerter, faire comprendre les rôles de chacun, mobiliser autour des enjeux de la transition écologique, éclairer les débats publics et les décisions des collectivités publiques et autres partenaires. En interne, il aide à assurer le bon fonctionnement de la collectivité des agents, clarifier les circuits et favoriser la cohésion. Le pôle communication est rattaché à la direction.



## VALORISER LES ACTIONS DE LA DREAL ET FAVORISER LA COHÉSION.

Malgré les restrictions Covid, plusieurs événements ont pu être organisés pour les agents comme pour le public.

Une cérémonie des vœux diffusée en partie en visio depuis Dijon, une assemblée générale de nouveau en présence des agents à Dole, des colloques et séminaires thématiques, une visite de chantier et des inaugurations.

En 2021, le pôle communication a diffusé 24 communiqués de presse,

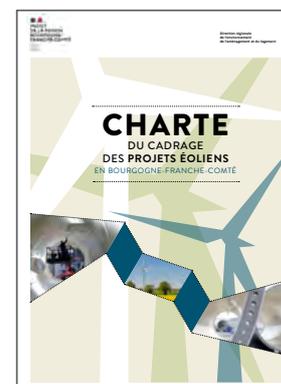
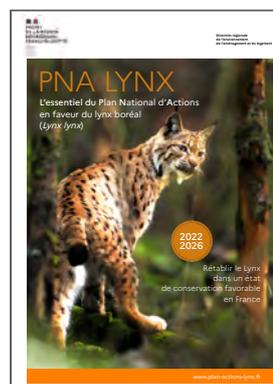
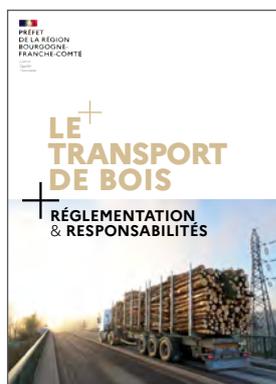
17 dossiers et invitations de presse, géré 72 contacts presse.

L'équipe du pôle a conçu des visuels, plaquettes, affiches, logos, kakémonos, rapports et lettres électroniques thématiques.

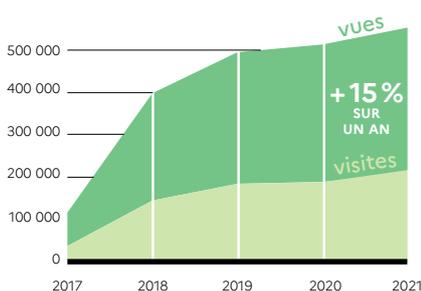
En interne, il a publié 13 lettres, 240 revues de presse pour 300 abonnés et relayé ses actions dans 12 numéros du Fil (e-lettre du pôle ministériel).

Le site intranet a été entièrement actualisé suite à la migration vers une nouvelle charte.

L'actualisation du site internet se fera au cours de l'année 2022.



évolution du nombre de connexion sur le site internet de la Dreal BFC







**DREAL  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

**CITÉ ADMINISTRATIVE VIOTTE**  
5 VOIE GISELE HALIMI | BP 31269 | 25005 BESANÇON CEDEX  
[bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr) | 03 39 59 62 00